



Délibération n° 04 / 2022

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le Quinze Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Martin ARCAY, Mme Sylvia BOSH, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michelle CASSAR, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Marc GERVAIS, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, M. Christophe GRILL, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Danièle LACUBE, Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Gérard SABLOS), M. Jean-Claude CHOLBI (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Sylvie CINÇON (pouvoir à M. Mickaël GIL), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Jean-Luc MILHAU (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Fabienne THALAMAS (pouvoir à Mme Michelle CASSAR)

Absente non excusée :

Mme Gaëlle GUYONNET.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Education – Appel à Projet Programme « Savoir Rouler à Vélo » auprès d'élèves de CM2 scolarisés – Adhésion

Madame Danièle DUBOUCHER, Adjointe au maire, déléguée à l'éducation et à la jeunesse, expose au conseil municipal :

Le déploiement du programme « Savoir Rouler à Vélo » a été initié par une mesure prise dans le cadre du Comité interministériel de la sécurité routière en janvier 2018 ; c'est aussi un axe majeur du Plan vélo et mobilités actives présenté par le Premier ministre en septembre 2018. Identifié comme un levier important de sa politique en faveur du vélo sur son territoire, Montpellier Méditerranée Métropole a souhaité s'inscrire dans ce cadre et, prendre toute sa part dans la mise en œuvre de ce programme destiné aux futurs collégiens sur son territoire.

En effet, ce programme d'accompagnement est susceptible d'avoir un effet levier déterminant pour le développement de la pratique du vélo sur le territoire et, plus largement, la réussite de la stratégie mobilités de la Métropole :

- Il permet d'encourager la pratique du vélo, d'accompagner les mesures telles que la Ville 30 et la sécurisation aux abords des écoles, contribuant au passage à augmenter l'activité physique des jeunes (gage d'une meilleure assiduité à l'école et une meilleure santé) ; et de fait, il réduit les trajets effectués en voiture visant à accompagner les élèves par les parents jusque devant leur établissement. Cela réduit mécaniquement la congestion et autant de tensions et de stress pour les enfants avant l'école et les parents avant le travail ;

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 03/2022****Objet : Patrimoine foncier – Aliénation d'une maison de village attenante cadastrés AA 158 et AA 164 – Autorisation**

- Il permet de montrer aux parents que c'est possible et de les encourager à changer leurs habitudes lorsque la distance de trajet le permet (très souvent sur les trajets domicile – collège) ;
- Les jeunes étant des adultes en devenir, c'est un investissement à long terme que de permettre aux plus jeunes de se déplacer de façon autonome, sécurisée et donc avec assurance et plaisir.

« Savoir Rouler à Vélo » se décline en 3 modules d'apprentissage et donne lieu à une attestation remise à chaque enfant, qui valide sa participation à la formation :

1ère étape : Savoir Pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner ;

2e étape : Savoir Circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du Code de la route ;

3e étape : Savoir Rouler à Vélo : circuler en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et de s'appropriier les différents espaces de pratique.

Cette attestation « Savoir Rouler à Vélo » est remise à chaque enfant à l'issue du 3ème bloc par un intervenant ayant démontré sa capacité à organiser le service proposé et habilité par la direction jeunesse et sport de l'inspection académique.

Au regard de leur compétence relative aux écoles du 1er degré et de leur proximité avec le tissu associatif local, les communes sont les mieux placées pour garantir le déploiement de ce programme dans les classes de CM2 des écoles primaires de la Métropole.

Aussi, afin de garantir à chaque commune les moyens financiers de porter ce dispositif et de permettre ainsi de couvrir l'ensemble du territoire, la Métropole a décidé d'affecter par une délibération en date du 14 décembre 2021, une subvention aux communes qui s'engagent dans la mise en œuvre du programme, avec un montant plafond calculé de la manière suivante :

- Prise en charge de la formation de 30% maximum des enfants scolarisés en CM2 dans les écoles communales ;
- Sur la base d'un montant moyen du coût de formation estimé par les services de l'Etat à 80 € par enfant pour un apprentissage donnant lieu à une attestation.

Pour la commune de Pignan la subvention maximale serait de 2 616 €


Le pourcentage de 30 % correspond à un objectif ambitieux de faire bénéficier 1 500 élèves de cet apprentissage dès la première année sur un total de près de 5 000 élèves de CM2 recensés sur le territoire de de la Métropole. Cela correspond à un montant total de subventions à allouer de 120 000 € maximum pour l'ensemble des communes.

La commune souhaitant bénéficier de cette subvention s'engage, par convention, à tenir informés les services de la Métropole de la mise en œuvre du programme dans les différentes écoles de son territoire : écoles et classes concernées ; nombre d'élèves ; structures ou personnes habilitées par le dispositif ; dates de formation etc... Les communes respecteront également « La lettre d'information 2021/22 Savoir Rouler à vélo » établie par les référents Education nationale du département de l'Hérault.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 04/2022

Objet : Education – Appel à Projet Programme « Savoir Rouler à Vélo » pour les élèves scolarisés – Adhésion

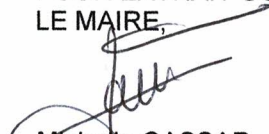
Envoyé en préfecture le 18/03/2022
Reçu en préfecture le 18/03/2022
Affiché le 
ID : 034-213402027-20220318-DL04_2022-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'adhérer** au programme « Savoir rouler à vélo » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante avec Montpellier Méditerranée Métropole ainsi que tout relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 28 (dont 7 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 3 mars 2022

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402027-20220318-DL04_2022-DE